

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les étapes de l'inscription :

ETAPE 1 : 1^{ère} inscription

- ✓ étude de la candidature
- ✓ Audition des candidats
- ✓ jury ou commission d'admission

- Une fois que la candidature est acceptée

- ✓ signature de la charte du doctorat
- ✓ signature de la convention individuelle de formation
- ✓ droits d'inscription
- ✓ inscription prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la direction de l'école doctorale après avis du directeur de thèse (DT), du directeur de l'unité de recherche (DU) après vérification de la complétude du dossier et la fiabilisation des données par l'assistant.e d'ED
- ✓ Passage du dossier en base définitive
- ✓ Production de la carte étudiant.e

ETAPE 2 : Réinscription

- Les doctorants régulièrement inscrits en 2022-2023 soutenant leur thèse avant le 31 décembre 2023 n'ont pas besoin de se réinscrire

- ✓ Un comité de suivi individuel du doctorant doit se réunir obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.
- ✓ Réinscription prononcée par chef le d'établissement sur proposition de la direction de l'école doctorale après avis du directeur de thèse , du directeur de l'unité de recherche après vérification de la complétude du dossier et la fiabilisation des données par l'assistant.e d'ED
- ✓ Passage du dossier en base définitive
- ✓ Production de la carte étudiant.e

- Renouveler l'inscription chaque année en début d'année universitaire

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DES DOCTORANT · E · S

– Rentrée universitaire 2023/2024 –

Etapes du calendrier :

- Année universitaire commence du 1^{er} septembre au 31 août
- L'inscription ou la réinscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire
- Faute de réinscription, le doctorant pourra être déclaré en abandon

Dans tous les cas les démarches d'inscription peuvent être engagées à partir du 1^{er} juin

L'inscription administrative est entièrement dématérialisée via ADUM.

Calendrier des inscriptions administratives des doctorant · e · s

Université de Paris Saclay – 2023/2024

Doctorat 2023/2024	Doctorant · e · s de 1 ^{ère} année	réinscriptions doctorant · e · s en 2 ^e et 3 ^e année de thèse	réinscriptions doctorant · e · s entrant en 4 ^e année de thèse et +
Dates d'ouverture et de fermeture des inscriptions	<p>Après avis du DT, du DU. et la complétude du dossier, le directeur de l'ED propose l'inscription :</p> <p>Inscription du 01/06 au 31/10/2023 (la prise d'effet pour le doctorant est au 1^{er} septembre)</p>	<p>Après avis du CSI, du DT, du DU. et la complétude du dossier, le directeur de l'ED propose la réinscription :</p> <p>réinscription du 01/06 au 31/10/2023 (la prise d'effet pour le doctorant est au 1^{er} septembre)</p>	<p>Après avis du CSI, du DT, du DU. et la complétude du dossier, le directeur de l'ED propose la réinscription :</p> <p>réinscription du 01/06 au 31/10/2023 (la prise d'effet pour le doctorant est au 1^{er} septembre)</p>

- **Renouveler l'inscription chaque année en début d'année universitaire**

Rappel : Les doctorants régulièrement inscrits en 2022/2023 soutenant leur thèse avant le 31 décembre 2023 n'ont pas besoin de se réinscrire.